



Eden  
14 rue du cheval Blanc  
54 000 Nancy  
[contact@as-eden.org](mailto:contact@as-eden.org)  
site internet : [www.as-eden.org](http://www.as-eden.org)  
Tél : 06 83 96 90 86

## COMMUNIQUE DE PRESSE SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITE 2016

### PASSER DU POINT MORT A UN GRAND BRAQUET !

Pour la semaine européenne de la mobilité, la rentrée de septembre 2016 se traduit par une réduction de l'offre de transports en commun sur l'agglomération, une concertation sur le Plan Local d'Urbanisme et le Plan de Déplacement Urbain qui n'a toujours pas débuté un an après la sollicitation par la Métropole du Grand Nancy et enfin, par des aménagements cyclables réduits à de petits tronçons.

Eden a souhaité organiser une Vélorution pour rappeler ses revendications et interpeller les pouvoirs publics mais les mesures de sécurité liées au contexte de l'état d'urgence ne permettent pas la tenue de cette manifestation le samedi 17 septembre.

Alors nous passons par un communiqué de presse sans pouvoir allier le geste à la parole.

Le dernier comité de pilotage du Plan de Déplacement Urbain du Grand Nancy remonte au 4 juin 2013 et a consisté à dresser un bilan synthétique du PDU voté pour la période 2006 – 2011. Depuis donc 5 ans, la Métropole du Grand Nancy ne bénéficie plus d'une perspective coordonnée entre les projets d'urbanisme et les projets en matière de déplacements. Les universités sont en effet déplacées du centre ville au site d'Artem et au Plateau de Brabois, l'urbanisation s'étend dans les communes de l'Est de l'agglomération sans que les transports en commun suivent.

La ligne 1 du Tram pourrait accueillir 65 000 passagers annuels mais ne peut en transporter que 45 000. L'offre de transport en commun, lorsqu'elle est suffisamment attractive en termes d'amplitude et de fréquence comme l'est la ligne 2 du Stanway, rencontre un grand succès auprès des usagers. La question de la desserte de la Ville de Vandoeuvre, la seconde du Département en population est de plus en plus prégnante et des études pour une nouvelle halte ferroviaire vont seulement débuter avec des hésitations entre un positionnement à Heillecourt ou à Vandoeuvre – Roberval. Pour Eden, il s'agit de privilégier les transports en commun en site propre et l'intermodalité train – bus – vélo – piétons, donc Vandoeuvre-Roberval.

Le plan vélo devra nécessairement être cohérent avec les transports en commun, la loi sur l'air imposant de créer un aménagement cyclable lors d'une rénovation complète de voirie. Le Plan de Déplacement Urbain doit être l'occasion :

- d'une part de créer des aménagements cyclables continus et donc sécurisés sur les grands axes structurants de circulation
- d'autre part de réaliser des zones 30 et de rencontres dans les quartiers résidentiels, avec systématisation des doubles sens-cyclables, tourne à droite aux feux pour les cyclistes, circulation apaisée et sécurisée pour les piétons.

En résumé, un nouveau partage de l'espace public qui donnera tout son sens au code de la rue.

En attendant, visiblement faute d'affecter suffisamment de moyens humains et financiers, les aménagements cyclables en ville n'ont pas beaucoup progressé en 2015 – 2016 :

- Ecoquartier Bianca Maria sans aucun aménagement cyclable
- Travaux sur Nancy Grand Cœur, l'autre futur éco-quartier qui ne prennent pas en compte les cyclistes
- Boulevard Cattenoz, aménagement peu coûteux d'une bande cyclable dans le sens montant toujours pas réalisée malgré les promesses faites en juin 2015
- Généralisation des tourne à droite aux feux à peine engagée
- Arceaux de stationnement vélos bien saturés, ce qui prouve que le nombre de cyclistes a bien augmenté.

Les études du CEREMA montrent que les villes qui ont affecté de l'ordre de 10 à 15€ par habitant et par an pour les aménagements cyclables, sécurisé ce mode de transport ont obtenu de forts impacts en termes de hausse de la pratique du vélo (Strasbourg, Bordeaux, Lyon, Chambéry...) sans parler de nos voisins allemands, suisses, danois, néerlandais, belges. Le Grand Nancy alloue ces dernières années 2,50€ par an et par habitant aux aménagements cyclables. Passé au statut de Métropole au 1<sup>er</sup> juillet 2016, on espère une politique ambitieuse en matière de transport pour le Grand Nancy.

Article L1214-2 du code des transports:

Le plan de déplacements urbains vise à assurer :

1° L'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilités d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part ;

2° Le renforcement de la cohésion sociale et urbaine, notamment l'amélioration de l'accès aux réseaux de transports publics des personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite ;

3° L'amélioration de la sécurité de tous les déplacements, en opérant, pour chacune des catégories d'usagers, un partage de la voirie équilibré entre les différents modes de transport et en effectuant le suivi des accidents impliquant au moins un piéton ou un cycliste ;

4° La diminution du trafic automobile ;

5° Le développement des transports collectifs et des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants, notamment l'usage de la bicyclette et la marche à pied ;

6° L'amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération, y compris les infrastructures routières nationales et départementales, par une répartition de son affectation entre les différents modes de transport et des mesures d'information sur la circulation ;